Nations Unies S/PV.7638



# Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

*Provisoire*

**7638**e séance

Mercredi 2 mars 2016, à 10 heures

New York

---

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Gaspar Martins | (Angola) |
| *Membres* : | Chine | M. Liu Jieyi |
| | Égypte | M. Aboulatta |
| | Espagne | M. Oyarzun Marchesi |
| | États-Unis d’Amérique | Mme Power |
| | Fédération de Russie | M. Churkin |
| | France | M. Delattre |
| | Japon | M. Yoshikawa |
| | Malaisie | M. Ibrahim |
| | Nouvelle-Zélande | Mme Schwalger |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord | M. Rycroft |
| | Sénégal | M. Ciss |
| | Ukraine | M. Yelchenko |
| | Uruguay | M. Rosselli |
| | Venezuela (République bolivarienne du) | M. Ramírez Carreño |

## Ordre du jour

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée



16-05776 (F)








*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Remerciements au Président sortant**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance officielle du Conseil de sécurité pour le mois de mars, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Rafael Darío Ramírez Carreño, Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de février 2016. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Ramírez Carreño et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Palaos, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie et Vanuatu.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/202, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Albanie, l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, le Chili, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Iraq, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Kazakhstan, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, la Malaisie, Malte, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Palaos, les Pays-Bas, les Philippines, la Pologne, le Portugal, la République de Corée, la République tchèque, le Royaume-Uni, le Sénégal, la Slovaquie, la Slovénie, la Somalie, la Suède, la Turquie, l'Ukraine, l'Uruguay et le Vanuatu.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2270 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaite faire des déclarations après le vote.

**Mme Power** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Quand on regarde la Corée du Nord, on a parfois l'impression de voir deux réalités totalement différentes l'une de l'autre. Il y a d'un côté la République populaire démocratique de Corée qui dépense des ressources gigantesques pour mettre au point une technologie perfectionnée lui permettant de construire un missile balistique intercontinental capable de procéder à une frappe nucléaire sur un autre continent. De l'autre, il y a la République populaire démocratique de Corée dont, selon une évaluation conjointe réalisée par le Programme alimentaire mondial et le Gouvernement nord-coréen, le quart des enfants de moins de 5 ans souffre de graves retards de croissance en raison d'une malnutrition chronique. Une République populaire démocratique de Corée dont le Gouvernement se vante de mener des essais nucléaires interdits par le Conseil de sécurité, tel l'essai effectué le 6 janvier; et une autre République populaire démocratique de Corée dont les habitants doivent endurer la douleur déchirante de voir leurs proches, génération après génération, mourir de faim, à l'image de cette personne ayant fui la Corée du Nord qui était à nos côtés au Conseil il y a tout juste quelques mois et dont la grand-mère, le père et deux de ses frères sont morts parce qu'ils ne trouvaient pas suffisamment à manger.

En surface, on pourrait penser que ces deux réalités nord-coréennes différentes n'ont rien à voir l'une avec l'autre; pourtant, comme nous le savons tous, elles ont tout à voir l'une avec l'autre et font partie d'une réalité perverse sans équivalent dans le monde. Les souffrances chroniques endurées par la population

nord-coréenne sont le résultat direct des choix faits par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, un Gouvernement qui a toujours donné la priorité à son programme d'armes nucléaires et de missiles balistiques plutôt qu'à la satisfaction des besoins les plus élémentaires de son peuple. Comme le souligne la résolution 2270 (2016) que nous avons adoptée aujourd'hui, la République populaire démocratique de Corée consacre pratiquement toutes ses ressources à sa quête effrénée et irresponsable d'armes de destruction massive. Le Gouvernement nord-coréen préfère voir grandir son programme d'armes nucléaires plutôt que ses propres enfants. Telle est la réalité face à laquelle nous nous trouvons.

Bien entendu, la quête obsessionnelle dans laquelle s'est lancée la République populaire démocratique de Corée pour posséder des armes de destruction massive ne provoque pas seulement la profonde souffrance de la population nord-coréenne, elle fait aussi peser une menace formidable et de plus en plus grande sur la paix et la sécurité de la péninsule, de la région et du monde. Avec chaque essai et chaque lancement recourant à la technologie des missiles balistiques, la République populaire démocratique de Corée améliore sa capacité à mener une attaque au missile nucléaire, non seulement dans la région, mais aussi à un continent de ladite région. Ce qui signifie qu'elle peut frapper la plupart des pays représentés au Conseil. Que le Conseil y pense.

La Corée du Nord est le seul pays au monde à avoir procédé à un essai nucléaire au XXI^e^ siècle. En fait, elle n'en a pas fait un, mais quatre – en 2006, 2009, 2013 et maintenant, en 2016. C'est aussi le seul État Membre de l'Organisation des Nations Unies qui fait régulièrement peser sur d'autres pays la menace d'une annihilation nucléaire, y compris, à diverses occasions, sur plusieurs membres du Conseil.

Notre sécurité collective exige que nous empêchions la Corée du Nord de poursuivre sur cette voie destructrice et déstabilisatrice. Mais il nous faut avoir l'honnêteté de reconnaître que, si les efforts multilatéraux menés antérieurement, y compris les quatre résolutions précédentes portant sanctions adoptées par le Conseil, n'ont pas manqué de ralentir les programmes d'armement de la Corée du Nord, le régime n'en continue pas moins sur sa lancée, comme on a pu le voir ces deux derniers mois. C'est pourquoi la résolution que nous venons d'adopter est bien plus dure que toutes les résolutions précédentes sur la Corée du Nord et va plus loin que tous les régimes de sanctions adoptés depuis deux décennies. Nous avons examiné les façons dont la République populaire démocratique de Corée a pu exploiter les brèches existantes et se soustraire aux mesures visant à entraver ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques, et avons mis en place de nouvelles mesures pour combler ces brèches, une par une. Qu'il me soit permis de citer quelques-uns des nombreux exemples dont la résolution adoptée aujourd'hui accomplit cette mission.

La Corée du Nord génère une partie importante de l'argent nécessaire au financement de ses programmes nucléaire et de missiles balistiques en exploitant ses ressources naturelles, aux dépens souvent de travailleurs dont les conditions de travail sont proches de l'esclavage, et en vendant ces ressources à l'extérieur. On estime par exemple que l'exportation de charbon rapporte environ un milliard de dollars par an à la République populaire démocratique de Corée – soit environ un tiers des revenus générés par les exportations – et l'exportation de minerai de fer au moins 200 millions de dollars. C'est pourquoi la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui limite et, dans certains, interdit entièrement l'exportation de ressources naturelles données, ce qui entrave la capacité du Gouvernement à se procurer les fonds dont il a besoin pour continuer à financer ses programmes d'armement illicites.

Jusqu'à aujourd'hui, dans de nombreux pays du monde, les inspecteurs exigeaient des informations justifiant leur inspection des marchandises qui entraient en Corée du Nord et en sortaient. C'est pourquoi la République populaire démocratique de Corée a pris les pièces de missiles balistiques, des pièces de technologie nucléaire et autres pièces illicites dont elle avait besoin pour fabriquer des armes de destruction massive et les a enterrées parmi des marchandises non suspectes dans des avions, des bateaux et des camions entrant dans le pays. La République populaire démocratique de Corée a usé des mêmes tactiques pour cacher des marchandises illégales qu'elle exportait – armes, médicaments, produits de contrefaçon – et qui lui fournissaient de nouvelles sources considérables de revenus. C'est pourquoi, au titre de la résolution 2270 (2016), toute marchandise entrant en Corée du Nord ou en sortant sera considérée comme suspecte, et les pays seront tenus de les inspecter, qu'elles transitent par les airs, la terre ou la mer. Cela est d'une importance capitale.

La Corée du Nord pouvait importer du carburant d'aviation, ce qui incluait du carburant de fusée utilisé pour lancer des missiles balistiques interdits. Elle ne

peut plus le faire. La résolution adoptée aujourd’hui interdit l’importation de carburant d’aviation, y compris de carburant de fusée. Pendant des années, la République populaire démocratique de Corée déployait partout dans le monde des marchands d’armes, des contrebandiers, des financiers et autres agents de ses programmes d’armement illicites, prétendant qu’il s’agissait de diplomates et de représentants du Gouvernement. Abusant de la protection diplomatique, ces individus concluaient des marchés illicites, établissaient des compagnies écrans et achetaient des marchandises interdites pour aider le programme d’armement de la Corée du Nord. La résolution adoptée aujourd’hui oblige les pays à expulser tout Nord-Coréen qui se livre à de tels actes, y compris les diplomates de la République populaire démocratique de Corée.

En dépit des sanctions financières en place qui limitent l’accès de la Corée du Nord au système financier international, les banques nord-coréennes pouvaient encore faire des affaires en territoire étranger, ce qui permettait au Gouvernement de financer ses programmes illicites. Au titre de la résolution adoptée aujourd’hui, tous les États devront fermer les institutions financières de la République populaire démocratique de Corée se trouvant sur leur territoire.

Les chercheurs nord-coréens ont mis à profit les formations spécialisées offertes dans des instituts universitaires et centres de recherches internationaux pour obtenir des compétences techniques qu’ils ont ensuite utilisées pour faire avancer les programmes d’armes nucléaires et de missiles balistiques du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée. La résolution adoptée aujourd’hui interdit la formation spécialisée de tout ressortissant de la République populaire démocratique de Corée dans des domaines qui pourraient servir à faire avancer ces programmes, y compris les échanges techniques dans le domaine du nucléaire et de l’espace.

Comme ces mesures l’indiquent très clairement, l’objectif de la résolution n’est pas d’infliger de nouvelles épreuves au peuple nord-coréen, qui subit déjà des souffrances incommensurables sous le joug d’un des gouvernements les plus répressifs du monde moderne. Les États-Unis n’ont cessé d’exhorter le Conseil à traiter des violations des droits de l’homme commises par la République populaire démocratique de Corée qui, comme l’a conclu la Commission d’enquête sur la situation des droits de l’homme en République populaire démocratique de Corée dans son rapport de 2014, sont généralisées et systématiques et sont perpétrées « dans le cadre de politiques établies au plus haut niveau de l’État » (*A/HRC/25/63, par. 75*). Ces violations incluent la détention de 80 000 à 120 000 personnes dans des camps où, selon le rapport de la Commission, ces détenus sont, depuis des générations

> « progressivement éliminés moyennant des pratiques délibérées, telles que la privation de nourriture, le travail forcé, les exécutions, la torture, le viol et la privation des droits en matière de procréation » (*ibid., par. 60*).

Depuis des décennies, le Gouvernement mène une politique de disparitions forcées, sans avoir jamais eu aucun compte à rendre, y compris de citoyens de pays voisins dont les familles continuent de souffrir car elles ignorent tout du destin de leurs proches.

C’est l’ampleur et la gravité de ces abus qui nous a menés, avec nos partenaires, à faire de la situation des droits de l’homme en Corée du Nord un point permanent de l’ordre du jour du Conseil. La Corée du Nord continue de montrer, comme nous n’avons cessé de le dire au Conseil, que les gouvernements qui violent ouvertement les droits de l’homme de leur propre population ont le même mépris des normes internationales nécessaires à notre sécurité commune. Le bilan effroyable de la République populaire démocratique de Corée en matière de droits de l’homme est une autre des raisons pour laquelle nous avons pris des mesures pour veiller à ce que les sanctions énoncées dans la résolution ciblent expressément le Gouvernement qui commet ces graves abus en toute impunité.

Il est extrêmement important que la résolution d’aujourd’hui et l’ensemble des mesures rigoureuses qui y figurent aient été adoptées par la totalité des 15 membres du Conseil de sécurité. Les États-Unis tiennent tout particulièrement à souligner le rôle moteur de la Chine, avec laquelle nous avons travaillé en étroite collaboration pour négocier cette résolution extrêmement ferme. Outre le Conseil, il convient de noter l’unanimité et le leadership des pays de la région – Chine, Japon et République de Corée – qui comprennent bien la menace que les actions de la République populaire démocratique de Corée posent à notre sécurité commune. Le fait que 50 États Membres, appartenant à toutes les régions du monde, ont parrainé la résolution est la preuve tant de la reconnaissance de la menace mondiale que pose la Corée du Nord que de la détermination de la communauté internationale à coopérer face à cette menace.

Nous n'avons aucun doute quant à la nature de ce régime. Nous ne nous faisons pas d'illusions que, suite à l'adoption de la résolution 2270 (2016), le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée renoncera subitement à son programme d'armement interdit, après avoir soudainement pris conscience que la communauté internationale est unie dans sa volonté de mettre un terme au danger que constitue la quête nucléaire de la Corée du Nord. Si c'était le cas, la Corée du Nord aurait renoncé depuis longtemps à ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques. Au contraire, le Gouvernement nord-coréen a montré qu'il était déterminé à contourner tous les obstacles mis sur la voie de sa quête continue d'armes de destruction massive, quelles qu'en soient les conséquences pour son peuple.

Mais dans le même temps, nous avons vu comment la stratégie consistant à accroître la pression multilatérale peut être efficace, et c'est ce que nous sommes en train de faire ici. Alors même que nous trouvons de nouveaux moyens d'entraver les efforts de la Corée du Nord pour faire avancer ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques, comme l'exigent notre sécurité collective et les agissements de la République populaire démocratique de Corée, nous ne devons pas perdre de vue l'objectif ultime de ramener la Corée du Nord à la table des négociations diplomatiques, sérieuses et crédibles, sur la dénucléarisation. La réalisation de cet objectif exigera que le Conseil reste uni et que les États Membres s'engagent de manière indéfectible à mettre pleinement en œuvre les sanctions globales, solides et sans précédent que nous avons mises en place aujourd'hui.

**M. Yoshikawa** (Japon) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole au Conseil sous votre présidence, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de féliciter l'Angola pour son accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars, et d'exprimer mon plein appui, à vous-même et à votre mission.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

Je tiens également à dire ma profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Ramírez Carreño et à son équipe pour le travail remarquable réalisé durant la présidence du Conseil en février.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Le Japon se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2270 (2016), qui est à la fois exhaustive et inédite. Nous tenons à exprimer notre sincère reconnaissance aux États-Unis pour en avoir pris l'initiative. Nous remercions également la Chine de ses efforts. Je tiens par ailleurs à remercier les quelque 50 États Membres, dont 10 sont membres du Conseil de sécurité, qui se sont portés coauteurs de cette importante résolution. Le Japon a lui aussi contribué à l'élaboration de la résolution et l'a parrainée, parce qu'elle envoie un message fort et sans précédent à la République populaire démocratique de Corée. Les sanctions constituent un outil important pour trouver une solution globale à un problème et, à cette fin, il faut qu'il y ait un dialogue. Pour que ce dialogue soit efficace, il faut exercer simultanément des pressions. C'est exactement pour cette raison que nous avons maintenant cette résolution ferme.

Le Japon, de concert avec la communauté internationale, condamne vigoureusement les violations répétées des résolutions du Conseil de sécurité par la République populaire démocratique de Corée. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de se conformer pleinement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris celle que nous venons d'adopter, et d'honorer ses autres engagements internationaux. La République populaire démocratique de Corée doit prendre conscience du fait que le message ne vient pas seulement des membres du Conseil de sécurité, mais aussi de la communauté internationale dans son ensemble. Que les choses soient bien claires : aucun pays au monde n'appuie l'essai nucléaire ou le tir de missile balistique réalisé par la République populaire démocratique de Corée.

Cette résolution comprend un grand nombre de mesures importantes, mais je voudrais n'en souligner que quelques-unes. La résolution interdit l'importation depuis la République populaire démocratique de Corée de ressources naturelles telles que le charbon, le fer, l'or et les minéraux de terres rares. Elle interdit de fournir à la République populaire démocratique de Corée du carburant aviation, y compris le propergol. Et elle impose l'inspection de toutes les cargaisons à destination et en provenance de la République populaire démocratique de Corée. Je n'entrerai pas davantage dans les détails, tout simplement parce que la fermeté de la résolution parle d'elle-même.

Les résolutions et les sanctions ne sont efficaces que si elles sont appliquées. Ce que nous avons accompli aujourd'hui n'est donc pas la fin, mais seulement le début. Nous devons maintenant appliquer intégralement

les mesures énoncées dans la résolution. Je saisis cette occasion pour lancer un appel à tous les États Membres pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Je confirme que le Japon appliquera pleinement cette résolution. Dans ce contexte, je voudrais proposer que le Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006), le Représentant permanent de l'Espagne, l'Ambassadeur Oyarzun Marchesi, organise une réunion publique d'information pour passer en revue les dispositions de la nouvelle résolution avec tous les Membres de l'ONU.

Les sanctions ne constituent pas l'objectif final. Je voudrais appeler l'attention des États Membres, et en particulier de la République populaire démocratique de Corée, sur le paragraphe 51 de la résolution, qui affirme que le Conseil

> « surveillera en permanence les agissements de la République populaire démocratique de Corée et est prêt à renforcer, modifier, suspendre ou lever au besoin les mesures prises à son encontre, au vu de la manière dont elle s'y conforme ».

En fonction du comportement et de l'attitude de la République populaire démocratique de Corée, le Conseil de sécurité est prêt à suspendre ou à lever les sanctions.

Avant de clore ma déclaration, je tiens à dire clairement que ces sanctions ne visent pas les citoyens ordinaires de la République populaire démocratique de Corée. Nous ne devons pas oublier que les programmes nucléaire et balistique de ce pays sont menés aux dépens du bien-être de la population. C'est pourquoi nous nous félicitons que la résolution mette davantage l'accent sur les questions humanitaires et les droits de l'homme, notamment le problème des enlèvements, qui est l'une des plus grandes préoccupations du Japon vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée. Si nous voulons apporter une solution globale aux problèmes liés à la République populaire démocratique de Corée, il est essentiel que le Conseil de sécurité demeure saisi de la situation dans ce pays sous tous ses aspects pertinents. Nous continuerons à coopérer étroitement avec nos partenaires au sein du Conseil et avec tous les États Membres de l'ONU.

**M. Delattre** (France) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de commencer en remerciant le Venezuela de sa présidence du mois de février et en adressant tous nos vœux de succès à la présidence de l'Angola. Je remercie les États-Unis d'avoir présenté la résolution 2270 (2016) que nous venons d'adopter à l'unanimité.

En procédant à son quatrième essai nucléaire le 6 janvier dernier, puis à un tir de longue portée recourant à des technologies balistiques le 7 février, la Corée du Nord a une nouvelle fois décidé de défier la communauté internationale. Ces deux actes gravement déstabilisateurs – en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité – constituent des menaces à la paix et à la sécurité régionales et internationales, mais sont aussi un défi au régime de non-prolifération, qui est la colonne vertébrale de notre sécurité collective.

Le Conseil de sécurité se devait donc de relever ce défi et de réagir de manière décisive. Avec l'adoption de la résolution 2270 (2016), c'est chose faite. Cette résolution établit un renforcement significatif du régime de sanctions et marque une nouvelle étape dans le traitement par le Conseil de la crise de prolifération nord-coréenne. Plusieurs éléments méritent d'être soulignés.

D'abord, la résolution décide de sanctions sans précédent à l'encontre de la Corée du Nord et envoie un message unanime, sans ambiguïté, du Conseil de sécurité à Pyongyang : il y a un prix à payer aux provocations et à la fuite en avant irresponsable et déstabilisatrice du régime de Pyongyang.

Ensuite, les sanctions adoptées aujourd'hui ont des objectifs ciblés. Elles visent, d'une part, à faire obstacle et à mettre un terme de manière très concrète au développement à marche forcée des programmes nucléaire et balistique nord-coréens. D'autre part, les sanctions ciblent les revenus du régime nord-coréen, détournés pour alimenter les programmes illicites au détriment de la population nord-coréenne, une population qui continue à souffrir sous le joug du totalitarisme.

Enfin, la résolution maintient ouverte la porte du dialogue et insiste sur le besoin de reprendre les pourparlers à six. Notre objectif final, ce ne sont pas les sanctions, mais bien la dénucléarisation, la paix et la stabilité dans la péninsule à travers une solution négociée.

Il appartient à la Corée du Nord de montrer, de manière sincère et par des gestes concrets, qu'elle est prête à reprendre le dialogue en vue de l'abandon de ses programmes nucléaire et balistique. La spirale des provocations nous amène dans une impasse et ne nous offre pas d'autre option que le renforcement des sanctions, conçu donc comme un moyen et non une fin en soi. Le dialogue et la négociation, appuyés sur une position de grande fermeté, constituent dans ce contexte

la seule option viable pour assurer la dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule.

Pour toutes ces raisons, la France a voté pour cette résolution, l'a parrainée aux côtés de quelque 50 États Membres et restera mobilisée pour sa pleine mise en œuvre.

**M. Liu Jieyi** (Chine) (*parle en chinois*) : Le 6 janvier, la République populaire démocratique de Corée, faisant fi de l'opposition universelle de la communauté internationale, a une fois de plus effectué un essai nucléaire et, le 7 février, a lancé un satellite à l'aide de technologies balistiques en violation de nombreuses résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La Chine a exprimé son opposition catégorique à ces actes.

La Chine a toujours tenu absolument à la dénucléarisation de la péninsule coréenne, au maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule et au règlement des problèmes par le dialogue et les consultations. La résolution 2270 (2016), que le Conseil a adoptée aujourd'hui, consacre les principes inhérents à ces trois points. Cette résolution démontre que la communauté internationale entend sérieusement s'opposer à la poursuite de la mise au point de capacités nucléaires et de missiles par la République populaire démocratique de Corée et préserver le régime international de non-prolifération, et réaffirme sa volonté de rechercher un règlement à la question nucléaire dans la péninsule coréenne par le dialogue et les consultations et d'appuyer la reprise des pourparlers à six et la Déclaration commune du 19 septembre 2005, facilitant ainsi les efforts visant un règlement pacifique de la question nucléaire dans la péninsule coréenne.

La Chine a toujours milité pour le règlement pacifique des différends internationaux et des questions sensibles, par des moyens politiques et diplomatiques tels que le dialogue et les négociations. Les sanctions ne sont pas une fin en soi, et les résolutions du Conseil de sécurité ne peuvent pas régler radicalement la question nucléaire dans la péninsule coréenne. La résolution d'aujourd'hui doit être un nouveau point de départ, ouvrant la voie à un règlement politique de cette question.

L'expérience a maintes fois montré que le dialogue et les négociations constituent le seul moyen approprié de s'attaquer à la question nucléaire dans la péninsule coréenne, si nous voulons apporter des améliorations rapides à la situation sur le terrain et envisager des moyens viables de régler la question. La Chine exhorte les parties concernées à faire avancer en parallèle les négociations pour promouvoir la dénucléarisation et remplacer le mécanisme d'armistice par un mécanisme de paix. Tout en suivant la voie générale de la dénucléarisation, cette approche tient compte de manière équilibrée des principales préoccupations des parties concernées, contribue à trouver un moyen de reprendre les pourparlers et est réaliste. La Chine est prête à travailler avec les parties concernées pour étudier de manière approfondie des mesures spécifiques afin de concrétiser cette idée et espère que toutes les parties concernées travailleront ensemble à cette fin.

En tant que pays voisin de la péninsule coréenne et qu'État qui assume une responsabilité importante s'agissant de la stabilité dans la péninsule, la Chine a toujours insisté sur l'objectif général de dénucléarisation de la péninsule, s'est opposée aux conflits et au chaos dans cette région et œuvre à la préservation de ses intérêts légitimes et de ceux des autres pays de la région en matière de sécurité. En ce moment, toutes les parties concernées doivent s'abstenir de prendre des mesures risquant d'exacerber les tensions sur le terrain. La Chine est opposée au déploiement du système de défense antimissiles en phase terminale à haute altitude (système THAAD) dans la péninsule coréenne, car cela nuit aux intérêts stratégiques de la Chine et d'autres pays de la région en matière de sécurité, est contraire à l'objectif de maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la péninsule, et mettra gravement en péril les efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à un règlement politique de la question de la péninsule coréenne.

La situation actuelle dans la péninsule coréenne est extrêmement complexe et délicate, ce qui nous oblige d'autant plus à garder notre calme et à faire preuve de sagesse diplomatique. La Chine espère que les parties concernées feront des compromis, en gardant toujours à l'esprit qu'il est nécessaire, de manière générale, de maintenir la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et en Asie du Nord-Est, de déployer des efforts résolus pour dissiper le nuage menaçant de la guerre, de mobiliser notre sagesse collective, de rechercher activement un terrain d'entente et d'œuvrer ensemble pour la dénucléarisation de la péninsule coréenne. La Chine continuera d'adopter une démarche responsable pour améliorer la communication et la coordination avec les parties concernées et jouer un rôle actif et constructif en vue d'assurer sans tarder une stabilité et une paix durables dans la péninsule coréenne.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité une nouvelle résolution renforçant le régime international de sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée (résolution 2270 (2016)). Cette résolution est née du fait que, ces deux derniers mois, la République populaire démocratique de Corée a mené des activités militaires interdites en procédant à un essai nucléaire et au lancement d'un missile balistique, exacerbant ainsi les tensions dans la péninsule coréenne et l'ensemble de la région. La Fédération de Russie condamne fermement la violation de résolutions du Conseil de sécurité par Pyongyang.

Aujourd'hui, il est important de se concentrer sur ce qui va se produire après l'adoption de cette résolution. L'ensemble de sanctions envisagées est assez dur. Néanmoins, le texte laisse la possibilité à la République populaire démocratique de Corée de participer de nouveau aux pourparlers à six, qui doivent être repris d'urgence. Les sanctions ne sont pas une fin en soi mais plutôt un moyen. En stoppant autant que possible le financement de son programme nucléaire et de missiles balistiques, nous entendons assurer un retour à la table des négociations afin d'examiner toutes les questions qui préoccupent toutes les parties concernées.

La Fédération de Russie demeure convaincue qu'une solution politique et diplomatique est le seul moyen de régler la question de la dénucléarisation de la péninsule coréenne. La Russie est extrêmement préoccupée par les tendances négatives et la façon dont la situation évolue en Asie du Nord-Est. Nous sommes préoccupés par les tentatives visant à se servir des activités menées par Pyongyang pour justifier un accroissement de la puissance militaire dans la région, y compris des armes offensives et le système de défense antimissiles en phase terminale à haute altitude (système THAAD).

La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui ne doit pas servir à asphyxier l'économie nord-coréenne. À cet égard, nous sommes préoccupés par l'imposition précipitée, avant même l'adoption de la résolution d'aujourd'hui, de sanctions unilatérales à la République populaire démocratique de Corée, qui pourraient avoir des effets très négatifs sur les millions d'habitants de ce pays, en particulier les plus vulnérables. La communauté internationale, et avant tout les organisations humanitaires qui fournissent une assistance et un appui technique à Pyongyang devraient accorder une attention particulière à cet aspect.

Les faits survenus durant l'année écoulée montrent que même les situations de crise internationale les plus complexes peuvent être réglées par la coopération et le dialogue, quand toutes les parties ont la volonté politique de trouver des solutions acceptables par tous. Nous appelons tous les participants aux pourparlers à six à reprendre ces pourparlers dans les meilleurs délais. La Russie est prête à s'investir dans ce type de coopération.

**M. Rycroft** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni appuie fermement l'adoption unanime de la résolution 2270 (2016). À l'instar de mes collègues, je salue les nouvelles mesures solides qu'elle fait entrer en application, grâce à l'action ferme et unie du Conseil de sécurité.

Cette résolution constitue un passage au niveau supérieur. Les mesures qui y figurent font partie des plus dures jamais prises par le Conseil de sécurité. La résolution répond à la volonté du Conseil, telle qu'exprimée dans sa déclaration à la presse du 6 janvier (SC/12191), le jour où la République populaire démocratique de Corée a annoncé avoir effectué son quatrième essai nucléaire. Depuis, nous avons vu la République populaire démocratique de Corée lancer un satellite en recourant à la technologie des missiles balistiques. Ces faits constituaient des violations claires et délibérées des précédentes résolutions du Conseil de sécurité. Nous ne pouvions pas les laisser passer sans prendre de mesures énergiques. Nous devons inciter la République populaire démocratique de Corée à renoncer à mener de telles activités illégales et l'empêcher de le faire.

Nous demeurons vivement préoccupés par le fait que la République populaire démocratique de Corée poursuit le développement de ses programmes nucléaire et de missiles. Cela constitue un mépris flagrant des résolutions du Conseil de sécurité et défie la condamnation internationale. Cela signifie également que le régime de la République populaire démocratique de Corée dispose d'encore moins de ressources nationales pour la santé et le bien-être de son peuple.

La résolution 2270 (2016) n'a pas pour objectif d'avoir des conséquences humanitaires négatives sur la population civile du pays. Cette résolution ne vise pas à nuire aux activités qui ne sont pas interdites en vertu de cette résolution et des précédentes résolutions du Conseil de sécurité. La résolution n'a pas pour but de

perturber le travail des organisations internationales ou des organisations non gouvernementales qui fournissent une assistance et une aide en République populaire démocratique de Corée.

En tenant compte de cela, il est clair que les dispositions de la résolution, y compris celles relatives à l'exportation de carburant aviation, ne visent pas à faire obstacle aux activités humanitaires et diplomatiques légitimes menées dans ce pays. Le Conseil devra être vigilant à cet égard. De plus, nous précisons que les nouvelles dispositions relatives à l'inspection des cargaisons sont conformes aux obligations imposées par la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

Enfin, nous saluons une nouvelle fois la détermination du Conseil à adopter rapidement cette nouvelle résolution solide. Nous encourageons vivement les États à mettre intégralement en œuvre ses dispositions. Par-dessus tout, nous continuons d'exhorter la République populaire démocratique de Corée à reprendre des pourparlers multilatéraux crédibles et sincères sur son programme nucléaire, à respecter ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à s'engager à autoriser un accès sans entrave à l'Agence internationale de l'énergie atomique.

**M. Oyarzun Marchesi** (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne a parrainé la résolution 2270 (2016) sans hésitation aucune, et ce pour trois raisons.

Premièrement, la République populaire démocratique de Corée a, ces dernières années et à maintes occasions – probablement trop nombreuses – fait montre d'une détermination sans équivoque à développer son programme nucléaire ainsi que sa technologie des missiles balistiques, violant de la sorte le régime international de non-prolifération et faisant fi de façon répétée des sanctions imposées par le Conseil de sécurité.

En conséquence de quoi, le Conseil a été obligé de réagir, pour deux raisons importantes : premièrement, parce que cela laisse supposer que la Corée du Nord a développé de manière concrète une capacité militaire qui met sérieusement en péril la paix et la stabilité dans la péninsule et dans la région et, deuxièmement, parce que la résolution 2094 (2013) indique clairement que le Conseil se déclare résolu à prendre d'autres mesures importantes si la République populaire démocratique de Corée procède à tout autre tir ou essai nucléaire. C'est pourquoi nous n'avions d'autre choix que de nous conformer à ce qui est déclaré et d'adopter ces autres mesures importantes.

Deuxièmement, en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), c'est à l'Espagne qu'il incombe de s'assurer que les sanctions sont respectées avec l'efficacité, la transparence et la rigueur qui s'imposent. C'est pourquoi nous allons organiser une séance d'information publique pour l'ensemble des membres dans les prochains jours.

Les États Membres concentrent leurs efforts sur cette question, mais nous devons être honnêtes et reconnaître que le précédent régime de sanctions n'était pas aussi efficace qu'il aurait dû l'être, car il n'a pas permis d'empêcher le régime nord-coréen d'aller de l'avant dans la mise au point de son programme d'armement. Nous pensons que cette nouvelle résolution sera un outil utile pour y parvenir avec efficacité et, bien entendu, en tant que Président du Comité, nous nous efforcerons, en étroite collaboration avec les autres membres du Conseil, de garantir une mise en œuvre pratique des mesures qui assureront la réalisation de l'objectif ultime visé par ces mesures, à savoir que la Corée du Nord adhère de nouveau au régime de non-prolifération, garantissant de la sorte la paix et la stabilité dans la péninsule.

Enfin, je voudrais revenir sur une idée déjà évoquée par certains orateurs et qui pourrait s'avérer très importante pour l'avenir, à savoir que les sanctions ne sont pas un objectif mais un moyen de parvenir à une paix et à une stabilité durables, et ne sont en aucune manière une punition contre la population. Les sanctions sont conçues pour avoir un effet sur les élites du régime, non sur les citoyens. Nous sommes convaincus que seul un changement radical dans l'attitude du Gouvernement de Pyongyang pourra donner aux populations la possibilité de mener la vie normale qu'elles méritent.

**M. Ramirez Carreño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour vous souhaiter, Monsieur le Président, plein succès dans vos fonctions de Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars et réaffirmer notre plein appui à l'ensemble de vos efforts et de vos initiatives.

La résolution 2270 (2016), que le Conseil vient d'adopter, condamne l'essai nucléaire et le tir effectués par la République populaire démocratique de Corée grâce à la technologie des missiles balistiques, en janvier et en février, respectivement. Elle souligne

la préoccupation de la communauté internationale quant aux conséquences négatives de ces actes sur la paix et la sécurité internationales, en particulier dans la péninsule coréenne, ce qui accroît le risque d'une éventuelle confrontation.

La gravité de ces événements requiert du Conseil de sécurité qu'il redouble d'efforts pour promouvoir le dialogue et la négociation entre les parties en vue de contribuer à un règlement négocié de la crise. À cet égard, la République bolivarienne du Venezuela, attachée à la non-prolifération et au désarmement nucléaire et consciente du consensus forgé entre les pays de la région, a voté pour la résolution, car elle est convaincue que la mise en œuvre des mesures énoncées dans la résolution et dans d'autres résolutions du Conseil de sécurité consacrées à la République populaire démocratique de Corée doivent avoir pour unique objectif de parvenir à un règlement pacifique de la question de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, en vue de renforcer la paix et la stabilité dans la région.

Les mesures énoncées dans la résolution doivent être appliquées de façon responsable et transparente : elles doivent viser à atteindre des objectifs spécifiques dans le respect des principes du droit international et être accompagnées de critères clairs pour leur levée dans le cas où la République populaire démocratique de Corée se plierait aux demandes de mettre fin à son programme nucléaire. Il ne s'agit pas ici de saper un gouvernement ou de punir sa population, mais de réaliser des avancées dans la dénucléarisation de la péninsule coréenne. C'est pourquoi il nous faut faire en sorte que les mesures visées dans la résolution n'aient pas de conséquences négatives sur la population civile et n'affectent pas ses droits fondamentaux ou le bien-être du peuple nord-coréen.

À cet égard, nous craignons que les restrictions imposées aux importations de matières premières dans le pays n'affectent la population. Nous pensons aussi que les mesures exceptionnelles décidées sur cette question ne doivent pas servir de précédent pour empêcher les États d'exercer leur droit souverain sur leurs ressources naturelles dans l'intérêt de leur propre développement économique et social, conformément à la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale.

Nous demandons à toutes les parties d'agir avec prudence afin d'éviter une escalade des tensions dans la région qui pourraient dégénérer en conflit armé. À cet égard, il nous faut œuvrer de concert en portant une attention globale aux différents mécanismes et formules, afin de créer progressivement un environnement favorable au dialogue qui mènera à la paix, de renforcer la base d'un règlement négocié et durable de la question et de préserver et de garantir la stabilité dans la péninsule coréenne.

La mise en œuvre des mesures énoncées dans la résolution 2270 (2016) ne doit en aucune manière entraver la coopération fournie par les organisations internationales à la République populaire démocratique de Corée en vue de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer des relations pacifiques et amicales entre les nations, comme l'indique le Chapitre IX de la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous nous félicitons des efforts que déploient les organisations multilatérales pour fournir une assistance technique à la République populaire démocratique de Corée, et qui continuent d'apporter leur concours à des projets visant à promouvoir le développement humain, la réalisation des objectifs de développement durable adoptés dernièrement et une sécurité alimentaire accrue pour les groupes vulnérables dans les zones rurales du pays.

En conclusion, nous appelons encore une fois les États Membres qui ont une influence en la matière à entreprendre les actions nécessaires pour favoriser un climat de confiance qui permettra de sortir de l'impasse d'une façon pacifique et constructive, par la reprise des pourparlers à six, qui est le mécanisme le plus important pour désamorcer les tensions dans la péninsule coréenne et le seul moyen d'aplanir pacifiquement les divergences.

Les initiatives prises pour parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne et maintenir la paix et la sécurité par le biais d'actions diplomatiques et de négociations politiques représentent la voie que doivent suivre les parties pour parvenir une solution durable et pacifique.

**M. Ibrahim** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter à l'occasion de l'accession de l'Angola à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars et vous souhaiter plein succès. Je tiens également à féliciter l'Ambassadeur Rafael Darío Ramírez Carreño pour une présidence vénézuélienne fructueuse et productive en février. Je me joins à d'autres collègues pour remercier les délégations de la Chine et des États-Unis, ainsi que tous les membres du Conseil, pour l'excellent travail qui a conduit à l'adoption de la résolution 2270 (2016).

La Malaisie se félicite de l'adoption de ce texte très important. Étant donné que cette résolution a des implications de grande portée, nous aurions préféré avoir plus de temps pour examiner ce texte. Toutefois, compte tenu des impératifs de la situation et de la nécessité de consulter dûment nos supérieurs, nous avons fait preuve de diligence en nous assurant qu'ils souscrivent à l'esprit et à l'objectif de cette résolution, afin qu'elle puisse être adoptée en temps utile.

La Malaisie réaffirme sans équivoque qu'elle est convaincue que la mise au point et l'acquisition illicites d'armes de destruction massive et de technologies et capacités connexes par n'importe quel État sont inadmissibles et ne sauraient être tolérées par la communauté internationale. Ces activités portent atteinte aux efforts et à l'engagement de tous les États Membres en faveur des relations pacifiques entre États et du règlement pacifique des conflits. Il s'agit là de nos valeurs fondamentales. C'est pour cette raison que la Malaisie a voté pour cette résolution et l'a parrainée.

La situation sur la péninsule coréenne connaît périodiquement des hauts et des bas. Elle aurait tout à gagner de relations plus prévisibles entre les États concernés, grâce au renforcement d'échanges et du dialogue. Cela exige un changement d'attitude et un renforcement de la confiance pour chercher tous les moyens pacifiques permettant de résoudre les questions en suspens entre la République démocratique populaire de Corée et ses voisins et d'autres interlocuteurs, non seulement en vue d'instaurer la paix et la stabilité sur la péninsule coréenne et dans toute la région, mais aussi, et peut-être plus important, pour que la République populaire démocratique de Corée et son peuple puissent prospérer grâce aux avantages qu'apportent la paix, la sécurité et la stabilité à long terme.

La Malaisie demeure convaincue que la République démocratique populaire de Corée pourrait mieux défendre ses intérêts et exprimer ses revendications en retournant à la table des négociations. Nous demandons à la République démocratique populaire de Corée de renouveler son engagement en faveur de la reprise du dialogue et des négociations pacifiques dans le cadre des pourparlers à six. Comme d'autres qui, au sein de la région, ont récolté les fruits de la confiance mutuelle, de la coopération et de la prospérité, le peuple de la République populaire démocratique de Corée devrait également pouvoir profiter des avantages d'une paix durable et du développement socioéconomique. Ce pays peut apprendre des réussites économiques de ses voisins.

L'inclusion dans le texte d'un libellé garantissant les exemptions humanitaires est un élément crucial. Cela permettra de prévenir d'éventuels effets non intentionnels contre des intérêts légitimes, en particulier en ce qui concerne les moyens de subsistance et la situation humanitaire des populations de la République populaire démocratique de Corée. Nous appuyons pleinement cette démarche. La Malaisie tient à souligner que l'interprétation des dispositions pertinentes de cette résolution ne doit pas servir de prétexte pour faire obstacle à l'accès diplomatique et à la conduite des activités diplomatiques et humanitaires légitimes dans le pays, tel que prévu dans les Conventions de Vienne et de Genève, respectivement.

Notre principal objectif est la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous ne devons pas nous laisser détourner de cet objectif. Nous aimerions que la République populaire démocratique de Corée revienne à la table des négociations et change d'attitude en vue du renforcement de la confiance, dans l'intérêt de notre sécurité et de notre prospérité communes, grâce à la coopération internationale. En notre qualité de membre du Conseil, nous nous engageons à apporter notre contribution, notamment par l'entremise des travaux du Comité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée.

**M^me^ Schwalger** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous aussi, nous voudrions féliciter l'Angola pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité. La Nouvelle-Zélande se félicite de l'adoption de la résolution 2270 (2016), qui renforce et étend le régime des sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée. Notre engagement de longue date en faveur du régime de non-prolifération nucléaire et de l'objectif de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires est bien connu.

La poursuite par la République populaire démocratique de Corée des activités liées à son programme d'armes nucléaires, comme en témoignent l'essai nucléaire et le tir de missiles balistiques qu'elle a effectués tout récemment, représente l'une des menaces les plus graves au régime international de non-prolifération. Les actes de la République populaire démocratique de Corée vont à l'encontre du droit international et des résolutions du Conseil.

Lorsque le Conseil s'est réuni le 6 janvier, après le dernier essai nucléaire, nous nous sommes engagés à commencer immédiatement les travaux en vue de l'adoption de nouvelles mesures importantes.

La résolution d'aujourd'hui est une concrétisation de cet engagement. La Nouvelle-Zélande a parrainé la résolution d'aujourd'hui, car elle est consciente de la menace persistante que les actes de la République démocratique populaire de Corée font peser sur la paix et la sécurité internationale et sur la sécurité de notre région, l'Asie-Pacifique. Nous le faisons avec un cœur lourd, en souhaitant que la République populaire démocratique de Corée s'attache à assurer le bien-être de ses citoyens et à répondre à leurs besoins fondamentaux, plutôt que de s'employer à mettre au point d'un programme d'armes nucléaires.

Les mesures énoncées dans cette résolution permettent d'envoyer un message clair à la République populaire démocratique de Corée, et lui signifieront notamment que son comportement provocateur et belliqueux ne lui servira à rien et que la meilleure stratégie est de participer de nouveau, en toute bonne foi, à des négociations sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Nous félicitons les États-Unis et la Chine pour le rôle de chef de file qu'ils ont joué dans la formulation des mesures figurant dans la résolution d'aujourd'hui. Il incombe maintenant à tous les États Membres de veiller à ce qu'elles soient mises en œuvre pleinement et efficacement.

**M. Yelchenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous adresser mes vives félicitations pour l'accession de l'Angola à la présidence du Conseil pour ce mois et remercier sincèrement l'Ambassadeur Ramírez Carreño pour son leadership au cours du mois de Février.

D'emblée, je voudrais saluer les efforts déployés par les États-Unis et la Chine pour élaborer et présenter le texte de la résolution 2270 (2016), en réaction à l'essai nucléaire et au tir aux missiles effectués récemment par la République populaire démocratique de Corée. Nous nous félicitons de la convocation, par la délégation des États-Unis, des réunions au niveau des experts les 25 et 26 février, qui ont permis à chaque membre du Conseil de soulever des questions liées à la résolution et à ses annexes.

Nous estimons que la résolution adoptée est un texte exhaustif et équilibré qui, d'une part, renforce le régime existant et le consolide au moyen des sanctions ciblées et sectorielles supplémentaires et qui, d'autre part, reflète clairement la volonté du Conseil d'engager un dialogue sur des solutions pacifiques et diplomatiques permettant de régler la situation. Cette approche correspond pleinement à l'intention du Conseil d'éviter des effets néfastes sur la situation humanitaire en Corée du Nord et l'exacerbation des tensions sur la péninsule. En outre, ce texte reflète les conclusions figurant dans les rapports du Groupe d'experts créé par la résolution 1874 (2009), ce qui, à notre avis, ne fait que renforcer les arguments favorables à de nouvelles sanctions.

L'Ukraine a toujours été engagée en faveur d'une action multilatérale efficace contre la prolifération des armes de destruction massive. Notre décision collective d'aujourd'hui est une mesure historique qui démontre clairement la position ferme et consolidée du Conseil, qui consiste à réagir de manière décisive à toute menace contre le régime mondial de non-prolifération et à l'éliminer. L'Ukraine a eu l'honneur de parrainer cette résolution, qui, nous l'espérons tous, deviendra l'un des documents clefs qui permettront de mettre un terme aux activités illégales menées par la République populaire démocratique de la Corée, au mépris de tous les principes du droit international.

**M. Aboulatta** (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois-ci. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier la Mission permanente du Venezuela de la façon dont elle a assuré la présidence du Conseil le mois dernier.

D'emblée, je voudrais remercier les États-Unis pour leurs efforts dans le cadre de l'élaboration de la résolution 2270 (2016), qui a été adoptée aujourd'hui, et la Chine pour ses efforts diplomatiques et politiques visant à rétablir la stabilité et à assurer la sécurité sur la péninsule coréenne, ainsi que pour l'appui qu'elle a apporté à l'élaboration de cette résolution. L'adoption aujourd'hui à l'unanimité de la résolution 2270 (2016) envoie un message de fermeté, à savoir que les membres du Conseil de sécurité n'acceptent pas les mesures récemment prises par la République populaire démocratique de Corée, que ce soit l'essai nucléaire ou le lancement de missiles balistiques, qui portent atteinte aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à la légitimité internationale et compromettent l'ensemble du régime de non-prolifération nucléaire.

Par ailleurs, je tiens à donner acte de notre satisfaction vis-à-vis de la formulation équilibrée de la résolution, qui prend politiquement position en faveur de la reprise des pourparlers à six et de la dénucléarisation

de la péninsule coréenne tout en ayant soin d'éviter d'aggraver la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée. Ma délégation estime que cette résolution représente une avancée sur le long parcours visant à prévenir le contournement du TNP.

L'Égypte a mis en garde à maintes reprises contre l'application de deux poids, deux mesures en ce qui concerne la prévention de la prolifération nucléaire et les défis du désarmement nucléaire. Un État du Moyen-Orient demeure hors du cadre du Traité. Les membres du Conseil de sécurité sont au fait de l'incapacité totale de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 de produire un document final du fait des deux poids, deux mesures appliqués par certaines puissances internationales influentes. Cet état de fait est inacceptable et ni l'Égypte ni les pays du Moyen-Orient ne sauraient l'accepter. L'adoption de la résolution 2270 (2016) offre une occasion idéale de le rappeler à la communauté internationale et aux membres du Conseil; ils y sont appelés à honorer leurs responsabilités à cet égard.

**M. Ciss** (Sénégal) : La délégation sénégalaise voudrait féliciter l'Angola, pays africain frère et ami, de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars, et elle saisit cette occasion pour saluer le brio avec lequel son prédécesseur, le Venezuela, a conduit les travaux du Conseil durant le mois dernier.

Le Sénégal défend l'idéal d'un monde exempt d'armes nucléaires et demande l'interdiction complète des essais nucléaires et du lancement de missiles balistiques. C'est dans cet esprit que la délégation sénégalaise s'est portée coauteur de la résolution 2270 (2016) et a voté pour afin de condamner les dernières activités de la Corée du Nord, qui constituent une menace pour le régime de non-prolifération nucléaire. Aussi la délégation sénégalaise se félicite-t-elle de l'adoption à l'unanimité de cette résolution, d'autant plus que, parmi les nouvelles dispositions prévues, nous pouvons relever les restrictions à l'exportation de certains minéraux et d'autres métaux rares, sauf si les fonds générés par ces exportations sont utilisés pour la subsistance de la population nord-coréenne, et non pour financer les programmes nucléaire et de missiles balistiques de Pyongyang. Nous pouvons aussi noter l'interdiction de l'importation de carburant pour avions et fusées ainsi que l'embargo total sur les armes classiques. Nous relevons aussi que toutes les marchandises à destination de la Corée du Nord feront l'objet d'inspections rigoureuses, ce qui permettra sans doute d'accroître la pression sur le régime, d'autant plus que la résolution renforce les sanctions contre les banques et les avoirs étrangers et introduit des restrictions sur les liaisons aériennes avec la Corée du Nord. La résolution impose ainsi de nouvelles restrictions commerciales et interdit la présence dans les ports de navires soupçonnés de transporter des cargaisons illégales vers la Corée du Nord.

Comme nous l'avons tous constaté, ce texte alourdit substantiellement les sanctions déjà en vigueur contre Pyongyang en raison du quatrième essai nucléaire et du lancement d'une fusée, effectués respectivement le 6 janvier et le 7 février derniers, en violation de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Nous espérons que les personnes et entités nouvellement ajoutées à la liste des sanctions, dont l'agence spatiale nord-coréenne et le service de renseignement nord-coréen, ainsi que les nouvelles mesures que nous avons évoquées précédemment, renforceront cette fois-ci l'efficacité du régime de sanctions. En effet, les précédentes sanctions n'ont pas empêché l'amélioration progressive et l'expansion des capacités nucléaires ou liées aux missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée, qui continue de violer de manière flagrante les résolutions du Conseil et les demandes répétées qu'il lui fait de respecter ses obligations internationales dans ce domaine d'une manière claire, irréversible et vérifiable.

Ma délégation voudrait souligner pour conclure que les sanctions ne sont pas la finalité que nous recherchons, mais mieux : un moyen ou un levier à la disposition du Conseil pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous osons espérer que les mesures ainsi prises contribueront à renforcer les pourparlers, ou plus exactement à les relancer dans la péninsule nord-coréenne pour le bien de la communauté internationale.

**M. Rosselli** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, j'adresse les félicitations de ma délégation à l'Angola à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil en mars, ainsi que nos remerciements à notre cher ami Rafael et à la délégation vénézuélienne pour son excellente conduite des travaux du Conseil durant le mois de février.

L'Uruguay a parrainé la résolution 2270 (2016) et se félicite qu'elle ait été adoptée à l'unanimité. Je vais faire, si je puis, une observation d'ordre général selon la formule de Tolède, que notre ami Román Oyarzun Marchesi nous exhorte tant à utiliser. À ce titre, je ne répéterai pas tout ce qui a été dit par d'autres membres en ce qui concerne les violations commises par la

République populaire démocratique de Corée, ni les commentaires formulés par mes autres collègues en ce qui concerne les buts et la teneur de cette résolution.

Je me limiterai à dire que l'appui de l'Uruguay à la résolution est fondé sur sa conviction que la mise en œuvre des nouvelles sanctions n'engendrera aucun préjudice direct pour la population civile, dont la situation humanitaire est déjà déplorable et nécessite l'attention immédiate de la communauté internationale. Nous nous joignons, également, à l'appel lancé par d'autres délégations en ce qui concerne la responsabilité qu'ont tous les États Membres d'assurer la stricte application des dispositions de la résolution 2270 (2016). En outre, je tiens à réaffirmer que l'Uruguay est pleinement déterminé à continuer d'œuvrer à un règlement pacifique, diplomatique et politique aux fins de la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Enfin, à titre de deuxième réflexion d'ordre général, nous sommes d'avis que le Conseil de sécurité devra continuer de travailler afin que le processus de négociation qui précède l'adoption des résolutions soit plus transparent et ouvert.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant prononcer une déclaration à titre national.

Je tiens en premier lieu à remercier tous les représentants qui ont adressé leurs voeux de succès à notre délégation à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars.

L'Angola a voté pour la résolution 2270 (2016) que nous venons d'adopter, s'associant ainsi au consensus international autour de la nécessité de prévenir la prolifération nucléaire, compte tenu de la menace qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité internationales. L'Angola considère avec préoccupation les récents essais et tirs de missiles balistiques qui ont eu lieu en dépit de tous les efforts déployés par la communauté internationale et des encouragements invitant la République populaire démocratique de Corée à modifier son programme d'armes nucléaires et de missiles balistiques, lequel menace la sécurité et la stabilité de la péninsule coréenne. En adoptant à l'unanimité la résolution 2270 (2016), le Conseil de sécurité envoie un message clair, au nom de la communauté internationale, signifiant son rejet sans équivoque de la prolifération nucléaire. Cette résolution constitue également un élément dissuasif supplémentaire face aux violations du régime international de non-prolifération.

Les négociations sur la résolution se sont efforcées de préserver un équilibre entre la nécessité d'imposer des mesures contre la République populaire démocratique de Corée du fait de son programme d'armes nucléaires et de missiles balistiques et le souci de ne pas infliger à la population de la Corée du Nord un châtiment collectif qui mettrait en danger ses moyens de subsistance de base. En outre, la résolution laisse la porte ouverte à la négociation pour régler la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et nous souhaitons que toutes les parties concernées se saisissent de cette possibilité. Des négociations sont de loin préférables, compte tenu de leur nature constructive, face à un problème qui doit être réglé par le dialogue, en privilégiant une issue positive.

Enfin, nous appelons la République populaire démocratique de Corée à négocier, dans le cadre des mécanismes convenus, un règlement à cette question, afin de sortir de son isolement et de profiter de tous les avantages liés au statut de membre à part entière de la communauté internationale.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

**M. Oh Joon** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer féliciter l'Angola de son accession à la présidence pour ce mois. La République de Corée salue et appuie l'adoption unanime de la résolution 2270 (2016) aujourd'hui. Nous remercions les États-Unis d'avoir pris l'initiative de cette résolution et la République populaire de Chine d'avoir pris part, ainsi que tous les autres membres du Conseil de sécurité, à des consultations prolongées.

Les tout derniers essai nucléaire et tir de missile à longue portée auxquels a procédé la République populaire démocratique de Corée constituent de graves violations des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ils font peser une menace manifeste sur la paix et la sécurité internationales. Ils constituent, de loin, les provocations les plus graves en leur genre, car ils montrent que la République populaire démocratique de Corée est de plus en plus proche de posséder une capacité nucléaire militaire opérationnelle et complète. Une Corée du Nord détentrice de l'arme nucléaire mettrait gravement en péril le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et pourrait déclencher une course à l'armement nucléaire dans la région, ce qui nuirait

à la sécurité du monde tout entier. La communauté internationale est donc à la croisée des chemins. Si nous ne parvenons pas à arrêter la République populaire démocratique de Corée maintenant, elle pourrait bientôt franchir le point de non-retour. Nous devons agir avec diligence et détermination pour empêcher que cela arrive.

La résolution d'aujourd'hui établit l'un des régimes de sanctions les plus sévères de toute l'histoire de l'ONU. Son adoption unanime illustre la détermination ferme et unie de toute la communauté internationale qui ne tolèrera jamais les programmes d'armes de destruction massive de la République populaire démocratique de Corée. Ces mesures, quand elles seront pleinement appliquées, feront entrave à toutes les facettes des activités menées par la République populaire démocratique de Corée en matière d'armes de destruction massive, et Pyongyang n'aura plus d'autre option que la dénucléarisation. Dans d'autres contextes par le passé, nous avons vu comment des sanctions efficaces pouvaient entraîner un changement de politique.

Comme l'évoque la résolution elle-même, il est déplorable que la République populaire démocratique de Corée détourne ses rares ressources au profit de son programme d'armes de destruction massive, alors que sa population est victime d'une pauvreté abjecte et de violations des droits de l'homme. Comme les membres du Conseil l'ont dit, bien que leur portée soit très vaste, les sanctions énoncées dans cette résolution ne visent pas la population nord-coréenne et n'entendent pas avoir un effet négatif sur ses moyens de subsistance. Au contraire, elles visent explicitement les efforts déployés par le régime pour développer des armes de destruction massive, efforts qui provoquent les souffrances de la population nord-coréenne. Nous espérons que cette résolution aidera à atténuer son sort.

Enfin, en tant que Coréen moi-même, je voudrais en quelques mots lancer un appel à ceux qui gouvernent la Corée du Nord. Je voudrais leur dire d'arrêter cette course maintenant. Je voudrais leur demander pourquoi ils ont besoin de ces armes. La République de Corée ne possède pas de bombe atomique. Nous sommes deux pays frontaliers, et ils n'ont donc pas besoin de missiles intercontinentaux si c'est nous qu'ils visent. Pourquoi ont-ils besoin de ces armes? Ils disent que les États-Unis font peser une menace sur leur pays, mais pourquoi les États-Unis les menaceraient-ils? Pourquoi la première puissance militaire du monde menacerait-elle un petit pays situé à l'autre bout de l'océan Pacifique? Il n'existe aucune menace, si ce n'est dans leur imagination. S'ils continuent dans cette voie, les seuls qui paieront le prix de ce qu'ils sont en train de faire seront leurs compatriotes, leur propre peuple, mais ce peuple c'est aussi le mien, le nôtre. Alors je leur demande de se réveiller, d'ouvrir les yeux et de regarder ce qui se passe dans le monde. Qu'ils rénoncent au nucléaire et rejoignent le reste du monde; nous pourrons alors tous vivre dans la sécurité et la paix.

*La séance est levée à 11 h 25.*